

FORMATIONS INITIALES DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE (0-12 ANS)

Mai 2013

L'ONE s'engage pour une meilleure adéquation
avec les réalités du métier et les exigences de qualité



TABLE DES MATIÈRES

Formations initiales des professionnels de l'enfance (0-12 ans)

L'ONE s'engage pour une meilleure adéquation avec les réalités du métier et les exigences de qualité . . . 3

Contexte 3

Principaux constats 4

Objectifs et axes de travail 5

Planification des actions et échéancier 6

Annexe 1 :

En conclusion : recommandations liées à la formation dans l'accueil de l'enfance et son encadrement . . . 8

Annexe 2 :

Communiqué de presse du 20 décembre 2012 13

FORMATIONS INITIALES DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE (0-12 ANS)

L'ONE S'ENGAGE POUR UNE MEILLEURE ADÉQUATION
AVEC LES RÉALITÉS DU MÉTIER ET LES EXIGENCES DE QUALITÉ

CONTEXTE

De nombreuses études et rapports¹ soulignent la nécessité de compétences professionnelles dans l'Education et l'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), en particulier pour les familles en situation de pauvreté. Les évolutions des métiers de l'enfance et la complexité qui en découle (travail avec les enfants et les familles, dynamique d'équipe, encadrement des stagiaires, travail en réseau et communautaire, prise en compte des diversités...) n'est plus à démontrer.

Ces métiers demandent des connaissances et des compétences complexes si l'on veut travailler en cohérence avec les orientations définies en Fédération Wallonie Bruxelles (Arrêté Code de qualité, référentiels psychopédagogiques et brochures associées²) et les enjeux d'inclusion :

- inclusion sociale,
- enfants en situation de handicap,
- prise en compte de tous les aspects liés à la diversité.

Conscient des enjeux liés aux compétences des professionnels de l'accueil, l'Office de La Naissance et de l'Enfance (ONE) a développé divers services à l'intention des professionnels (démarches d'accompagnement, développement d'outils et supports divers, offre de formation continue, ...) et veille au développement des compétences clés, en vue d'offrir un accueil de qualité à chacun et tous les enfants. Divers partenariats et dispositifs avec des acteurs de formations initiales et continues (Ecoles de puériculture, écoles de promotion sociale, IFC, ...) ont également participé à cet objectif.

Si ces actions contribuent efficacement à la professionnalisation du secteur, nous ne pouvons en rester là.

C'est pourquoi, en 2011 et 2012, l'ONE chargeait l'unité Education Petite Enfance et Formation (EPEF) de l'ULG, de mener une recherche action sur les formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance (0-12 ans)³.

Ce projet confirme différents constats en Fédération Wallonie-Bruxelles, renforce notre volonté de rester exigeant quant aux compétences attendues, ainsi que notre engagement à mettre tout en œuvre pour une meilleure adéquation entre la formation initiale des professionnels, les réalités du métier et les exigences de qualité de l'accueil.

¹ Voir notamment :

S. BOSSE-PLATIERE, A. DETHIER, C.FLEURY, N. LOUTURE-DU PASQUIER, *Accueillir le jeune enfant, un cadre de référence pour les professionnels*, éd. Eres, 2011.

M.URBAN, M.VANDENBROECK, J.PEETERS, A.LAZZARI, K. VAN LAERE, *Competence Requirements in Early Childhood Education and Care*. London – Gent : University of East London – Gent University, 2011. http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/2011/core_en.pdf

EACEA (Agence exécutive Éducation audiovisuel et culture) (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil de jeunes enfants en Europe*. Bruxelles : Eurydice, pp. 109-121 (téléchargeable sur le site : <http://eaca.ec.europa.eu/>).

OCDE (2001). *Petite enfance, grands défis : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.

OCDE (2007). *Petite enfance, grands défis (II) : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.

OECD (2012). *Starting String III. A quality toolbox for early childhood education and care*, OECD Publishing.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264123564-en>. Il est à noter que l'ONE participe activement aux travaux de l'OCDE.

² *Accueillir les tout-petits, oser la qualité, un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité*, éd. ONE-Fonds Houtman, 2002. Ouvrage collectif. Les brochures « *Repères pour des pratiques d'accueil de qualité* », éditées par l'ONE. [http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil de l'enfant/0_3_MASS/Brochures_referentiel-osser-la-qualite-pdf.pdf](http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l'enfant/0_3_MASS/Brochures_referentiel-osser-la-qualite-pdf.pdf)

³ F. PIRARD et a., « *Formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance (0-12 ans)* ». EPEF-ONE, Recherche-action exploratoire financée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/RAPPORT_FIN_Recherche-action_114_ONE.pdf

PRINCIPAUX CONSTATS

- Il existe un problème de correspondance entre les compétences idéalement attendues pour l'exercice des métiers dans le champ de l'accueil des enfants et les compétences acquises lors des différents types de formation initiale.
 - Par exemple, en ce qui concerne les fonctions d'accueil, le niveau et l'adéquation des formations existantes mériteraient d'être ajustés, pour répondre aux exigences de l'accueil et favoriser, à terme, la possibilité de poursuivre une formation vers un niveau supérieur.
 - Cette dimension implique l'adéquation de la formation initiale et continue des formateurs, à ces exigences.
- Dans le contexte européen, si la fédération Wallonie Bruxelles a une exigence de formation minimum préalable à l'accueil de jeunes enfants, elle reste parmi les pays qui ont un faible niveau de formation initiale pour les professionnels (niveau enseignement secondaire professionnel – puéricultrice). Or, la Belgique reste également l'un des pays où l'on accueille les enfants très jeunes en milieu d'accueil. Si la formation continue et les différents types d'accompagnements professionnels participent à la professionnalisation du secteur, ils ne peuvent pallier seuls aux manques de la formation initiale.
- La fonction psycho-éducative des milieux d'accueil de jeunes enfants est aujourd'hui reconnue. Cependant, l'orientation de formation initiale des professionnel(le)s (principalement infirmières et assistantes sociales) qui encadrent les équipes dans le secteur 0-3 ans (crèches, MCAE, SAEC,...) n'envisage pas ou très peu les aspects psychopédagogiques et de gestion d'équipe éducative. Or, dans de nombreux pays européens, ces formations destinées aux encadrants des équipes prennent largement ces dimensions en compte. De plus, elles se situent soit au niveau master en éducation (bac +5) (Italie, Suède, ...) ou soit au niveau bac +3 avec une exigence d'expérience utile dans l'accueil des enfants (par exemple, la formation « éducateur jeunes enfants » en France).
 - La nécessité de prendre en compte la dimension psycho-éducative des milieux d'accueil de jeunes enfants vient compléter les compétences nécessaires pour assurer l'ensemble des soins (care) à apporter aux jeunes enfants, et ne peut occulter cette dimension.
- La question du genre est une question qui traverse aussi bien la formation initiale des professionnels que la pratique du métier d'accueil (stéréotypes liés au nursing et aux fonctions d'encadrement, clivages masculin/féminin véhiculés à travers la littérature enfantine, les jeux,...). De nombreux préjugés existent. Une formation plus ciblée et de niveau supérieur peut augmenter l'attractivité et l'évolution des carrières dans les métiers de l'enfance.
- En ce qui concerne les fonctions d'encadrement et de direction, il n'existe aujourd'hui ni référentiel métier, ni référentiel de compétences, ni référentiel de formation qui soit validé officiellement pour accéder aux fonctions de responsable ou directeur de milieu d'accueil. Or, comme le démontre notamment 2 études menées en 2007 et 2011 par la FIMS⁴, cette fonction est stratégiquement incontournable pour le développement d'une qualité d'accueil au bénéfice de chacun, notamment l'enfant et sa famille.
 - Etant donné la complexité du métier, les instances internationales recommandent des études de niveau supérieur⁵. Aujourd'hui, en fédération Wallonie Bruxelles, si certains diplômes supérieurs donnent accès à la fonction, ils ne recouvrent pas les dimensions particulières suivantes, pourtant

⁴ Quelles fonctions d'encadrement médico-social et de direction pour les milieux d'accueil d'enfants subventionnés par l'ONE ? Rapport de conclusions de deux études complémentaires menées entre 2007 et 2011 - FIMS 2012.

⁵ Voir notamment :

OCDE (2001). *Petite enfance, grands défis : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.

OCDE (2007). *Petite enfance, grands défis (II) : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.

OECD (2012). *Starting String III. A quality toolbox for early childhood education and care*, OECD Publishing.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264123564-en>.

UNICEF (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant* : tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, bilan 8, [téléchargeable sur le site : <http://www.unicef-irc.org/>].

M.URBAN, M.VANDENBROECK, J.PEETERS, A.LAZZARI, K. VAN LAERE, *Competence Requirements in Early Childhood Education and Care*. London – Gent : University of East London – Gent University, 2011. http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/2011/core_en.pdf

EACEA (Agence exécutive Éducation audiovisuel et culture) (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil de jeunes enfants en Europe*. Bruxelles : Eurydice [téléchargeable sur le site : <http://eaca.ec.europa.eu/>].

incontournables et liées entre elles: gestion d'une équipe éducative de milieu d'accueil, responsabilité administrative, responsabilité pédagogique (indissociable des autres responsabilités).

- Les fonctions d'encadrement des milieux d'accueil, atouts majeurs pour le développement de la qualité de l'accueil, évoluent face aux enjeux actuels de la société. En effet, si la dimension socio-sanitaire des milieux d'accueil reste importante, la spécificité psycho-éducative continue à s'affirmer à côté des fonctions économiques et sociales. Et cela d'autant plus que le niveau des profils des personnes qui accueillent les enfants reste faible et diversifié.

Aujourd'hui, l'éducation du jeune enfant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, reste divisée entre l'accueil de l'enfance et l'enseignement. Les instances de tutelle (Ministères de l'Enfance et de l'Enseignement) sont distinctes et les formations initiales sont sans lien entre elles. Au niveau de l'enseignement, une formation pédagogique de niveau supérieur non universitaire, pour tous les enseignants, est régie par un décret commun. Au niveau des professionnels de l'enfance, il s'agit de formations variées, de type court et principalement de niveau secondaire.

Par ailleurs, le projet de Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt, de porter la formation initiale des enseignants au niveau bac +5, vient appuyer les résultats de la recherche et la nécessité d'envisager de relever le niveau de la formation initiale des professionnels de l'accueil. Cela s'avère incontournable, si l'on ne veut renforcer le fossé entre la formation des enseignants et celle des professionnels de l'accueil de jeunes enfants. Augmenter le niveau de formation du personnel en EAJE permettrait à l'inverse de renforcer la cohérence dans la politique d'éducation en fédération Wallonie-Bruxelles, conformément aux recommandations particulières de l'Union européenne à la Belgique (recommandation n°5).

Aussi, la multiplication, le cloisonnement et la complexité des filières de formation, rendent la mobilité des professionnels peu envisageable. Ce constat concerne non seulement la mobilité en fédération Wallonie Bruxelles (à l'intérieur d'un secteur ou entre les secteurs 0-3 et 3-12 ans), ainsi que sur le plan belge et européen. Il faut donc envisager la prise en considération de passerelles ainsi que la validation des compétences acquises, dans un système global et cohérent, en lien avec les exigences du métier.

OBJECTIFS ET AXES DE TRAVAIL

L'ONE, en tant qu'organisme de référence pour l'enfance, se doit de promouvoir un système de formation initiale des professionnels de l'accueil, cohérent et ambitieux, à la hauteur des exigences du métier, de la qualité d'accueil dont chaque enfant, chaque famille, doit pouvoir bénéficier.

Les objectifs suivants sont des axes de travail complémentaires et interdépendants qui doivent être travaillés en concordance.

- Analyser les compétences attendues et les formations initiales existantes face aux exigences des métiers de l'accueil (0-12 ans). Cette analyse porte sur la formation initiale des professionnels de l'accueil et établit des liens avec la formation initiale et continue de leurs formateurs.
- Sensibiliser et participer aux ajustements à envisager pour la formation initiale des professionnels de l'accueil, en cohérence avec les orientations définies en fédération Wallonie Bruxelles (Arrêté Code de qualité, référentiels psychopédagogiques et brochures associées⁶).

→ Formation initiale des professionnels de l'accueil

» Formation initiale et continue de leurs formateurs

⁶ *Accueillir les tout-petits, oser la qualité, un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité*, éd. ONE-Fonds Houtman, 2002. Ouvrage collectif. Les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité », éditées par l'ONE. http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l'enfant/0_3_/MASS/Brochures/referentiel-osser-la-qualite-pdf.pdf

PLANIFICATION DES ACTIONS ET ÉCHÉANCIE

Dans le champ d'action de l'ONE, il nous semble donc important de mettre prioritairement en œuvre les actions suivantes :

- **Informers les Ministres concernés, les différents réseaux d'enseignement et les partenaires**, des résultats de la recherche et des recommandations liées à la formation initiale des professionnels de l'accueil, qui en émanent. Voir en annexe 1 l'ensemble des recommandations émanant du rapport de recherche.
- Construire, en partenariat avec les acteurs clés, des **référentiels métiers et de compétences**, qui soient à la hauteur des besoins des enfants et de la qualité attendue au sein des différents milieux d'accueil de l'enfance, de 0 à 12 ans. Les référentiels doivent être établis pour les fonctions d'accueil, d'encadrement et de direction.
- Envisager la **mobilité du personnel** (horizontale, verticale et internationale), ainsi que la **validation des compétences** des professionnels, toujours en partenariat avec les acteurs clés et en tenant compte des recommandations et exigences attendues (cfr référentiels métiers, de compétences et de formations)
- Accentuer les **collaborations utiles avec les différentes filières d'enseignement et de formation** des professionnels de l'accueil en vue, notamment, d'ajuster les référentiels de formations, en adéquation aux référentiels métiers et de compétences.
- Etudier les différents **scénarii possibles pour la création d'une formation** relative aux métiers de l'enfance, **de niveau supérieur**, en prenant appui sur les recommandations et expériences internationales en la matière.
- Identifier les **expériences porteuses** en termes de formation initiale des professionnels, existant sur le terrain.
- Inscrire les actions de professionnalisation du secteur dans le cadre d'un **système compétent**, qui prend en compte les dimensions individuelles, institutionnelles et d'équipe, interinstitutionnelle (réseaux) et de gouvernance. Il s'agit d'allier les questions de formation initiale à celles de statut, condition de travail, accompagnement et formation continue.
- Formuler des **propositions d'adaptation des législations** à l'intention du gouvernement, qui répondent aux objectifs précités.

Comme approuvé par notre Conseil d'Administration, nous envisageons la mise en œuvre de ces actions selon le calendrier suivant :

- **Rencontre des Ministres concernés et présentation des recommandations 1^{er} semestre 2013.**
- **Poursuite des travaux de recherche** (continuité du travail entamé avec l'EPEF) en vue de :
 - Créer (en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés) les profils métiers et compétences pour les différents métiers de l'accueil 0-12 ans (fonctions d'accueil, d'encadrement, de direction).
 - Réaliser des propositions de passerelles (mobilité horizontale, verticale et internationale)
 - Etudier les différents scénarii possibles pour la création d'une formation relative aux métiers de l'enfance, de niveau supérieur, en prenant appui sur les recommandations et expériences internationales en la matière.
 - Formuler des propositions d'adaptation des législations

SEPTEMBRE 2013 À SEPTEMBRE 2015

- Mise en œuvre d'un **groupe de travail** interne à l'ONE, pouvant s'adjoindre des experts et acteurs clés (internes et externes), en vue de coordonner la poursuite des travaux entamés dans le cadre de l'article 114 du contrat de gestion de l'ONE, et notamment le suivi des travaux de recherche.

JANVIER 2013 À SEPTEMBRE 2015

- Etablir les **partenariats utiles avec le SFMQ** « Service Francophone Métier et Qualifications », le **CVC** « Consortium de Validation des Compétences » et **les différentes filières de formation**, afin de s'associer mutuellement aux démarches entreprises en vue de finaliser, parallèlement aux référentiels métiers et de compétences, les référentiels formations et les modalités de validation des compétences. L'objectif est d'envisager la mise en œuvre des référentiels dès 2016.
- **Proposer les modifications utiles au niveau des législations, dès 2015 pour :**
 - Une mise en œuvre des **profils métiers, compétences et formations**.
 - Envisager les **passerelles utiles**, ainsi que la **validation des compétences** des professionnels, pour assurer la mobilité du personnel (mobilité horizontale, verticale et internationale).
 - Envisager la **reconnaissance et la valorisation des fonctions d'encadrement et de direction**.

EN CONCLUSION : RECOMMANDATIONS LIÉES À LA FORMATION DANS L'ACCUEIL DE L'ENFANCE ET SON ENCADREMENT ⁷

Sur base des recommandations internationales, de la littérature en la matière ainsi que de l'analyse des prescrits et de la consultation d'experts du domaine en Fédération Wallonie-Bruxelles, le rapport de la présente recherche-action conclut sur les recommandations suivantes relatives à la fois aux formations existantes, au terrain professionnel et « système compétent⁸ » ainsi qu'aux perspectives d'avenir en matière de formation initiale :

CONCERNANT LES FORMATIONS EXISTANTES :

1. Une **révision des référentiels métiers, de compétences et de formation** devrait mieux prendre en compte la complexité inhérente à l'accueil de l'enfance dans ses différentes dimensions : travail avec les enfants et les familles, dynamique d'équipe (y compris encadrement des stagiaires) ainsi que le travail en réseau et communautaire. Chacune de ces dimensions nécessite une clarification de ses fondements et orientations en cohérence avec les orientations définies en Fédération Wallonie-Bruxelles (citons les deux référentiels psychopédagogiques 0-3 et 3-12 produits par l'ONE ainsi que les brochures associées) et les enjeux d'inclusion (inclusion sociale, d'enfants en situation de handicap, prise en compte de tous les aspects liés à la diversité).
2. Les formations existantes et spécifiques pour l'accueil d'enfants devraient **monter de niveau** de façon à assurer une base indispensable pour répondre aux exigences de l'accueil et favoriser, à terme, la possibilité de poursuivre une formation vers un niveau supérieur pour tous et toutes.
3. Une série de conditions permettrait une **mise en œuvre plus adéquate des référentiels de formation**. Relevons une réorganisation du système d'enseignement et de formation de façon à rompre avec l'effet de filière de relégation ; la création d'une formation dans l'enseignement supérieur ciblée sur les métiers d'accueil de l'enfance contribuerait directement à cet objectif. Citons aussi la **qualification requise pour les formateurs(trices) et leur formation continue** qui devraient davantage prendre en compte la maîtrise des nouvelles compétences demandées dans l'accueil de l'enfance dans ses différentes dimensions. Des mesures doivent être prises pour rendre effective la formation continue de tous les formateurs(trices) quel que soit l'opérateur ou le système de formation. **La conception, la mise en œuvre et le suivi des stages** constituent des éléments clé à revoir dans tous les systèmes de formation de façon à rencontrer les objectifs visés et rendre davantage effective l'articulation théorie-pratique indispensable aux métiers de l'enfance, tout en préservant les conditions de qualité d'accueil des enfants.
4. Améliorer le système de formation initiale et continue ainsi que les conditions de travail dans le secteur de l'enfance, c'est aussi engager des mesures proactives dans les systèmes de communication, dans l'organisation des actions qui encouragent une **mixité de genre** dès l'accès en formation.
5. En matière de mobilité horizontale et verticale, des mesures doivent être prises pour permettre à toute personne ayant obtenu les attestations nécessaires à la fonction d'accueillant(e) d'enfants à domicile ou d'accueillant(e) 3-12 par d'autres voies que la promotion sociale, d'**accéder au minimum à la formation auxiliaire de l'enfance**, tout en étant dispensée des modules découverte du métier et méthodologie de base.

7 F. PIRARD et a., « *Formations initiales dans le champ de l'accueil de l'enfance (0-12 ans)* ». EPEF-ONE, Recherche-action exploratoire financée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/RAPPORT_FIN_Recherche-action_114_ONE.pdf

8 Terme repris de la recherche CoRe (Urban et al., 2011) qui souligne l'importance de considérer le développement de compétences dans une perspective systémique qui combine le niveau individuel, institutionnel, interinstitutionnel et de gouvernance (voir chapitre 1).

CONCERNANT LE TERRAIN PROFESSIONNEL ET LE « SYSTÈME COMPÉTENT » :

1. Vu l'importance croissante accordée aux **dimensions psycho-socio-éducatives**, il est nécessaire d'accorder une place centrale aux qualifications qui y répondent à la fois **dans le système d'enseignement** (ex. : fonctions d'encadrement des stages en lien avec les compétences développées en formation) **et dans les fonctions d'encadrement** de tous les types de milieux d'accueil. La réglementation de tous les milieux d'accueil devrait également être revue en ce sens.
2. Conjointement au développement des compétences, il s'agit d'améliorer de façon substantielle **les conditions statutaires et de travail** de tous les métiers de l'enfance. Relevons particulièrement la situation critique des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s et celle des accueillant(e)s extrascolaires encore trop souvent sans contrat de travail et exerçant leur activité dans des conditions souvent précaires. À terme, la reconnaissance d'un statut aux accueillant(e) extrascolaire pourrait être couplé avec l'exigence d'une formation initiale renforcée avant l'entrée en activité, conformément aux autres fonctions.
3. Dans la même optique, il s'agirait **de repenser le co-accueil dans le système d'accueil en collectivité** et d'en assurer les conditions de fonctionnement et d'encadrement.
4. Vu le **rôle clé joué par les responsables de services** dans le développement de la qualité de l'accueil 0-3 ans et 3-12 ans, une attention particulière devrait être portée non seulement à la **définition de leur fonction en lien avec un référentiel métier validé et à leur formation en lien avec un référentiel de compétences et de formation**, mais aussi aux conditions de leur exercice. Il s'agit de créer des programmes de formation initiale et continue qui permettent de développer les compétences clés du métier ; de reconnaître financièrement les fonctions de direction obligatoires ; d'encourager toutes les mesures qui garantissent un **temps de travail** compatible avec l'ensemble des missions et qui encouragent les **coordinations entre services** pour répondre ensemble aux fonctions économiques, sociales et éducatives.
5. **Des temps de réflexion réguliers**, sans les enfants, centrés sur les pratiques d'accueil devraient être prévus et reconnus pour toutes les fonctions et dans tous les types de milieux d'accueil. Les temps de travail prévus pour les réunions d'équipe et les journées pédagogiques gagneraient être réglementées comme c'est le cas de la formation continue. Des mesures devraient être prises pour faciliter, dans ces moments ou mieux dans le cadre d'un suivi à plus long terme, l'intervention d'accompagnateurs(trices) compétents.
6. Considérant le système compétent au-delà de la formation initiale, il s'agit à l'avenir de **mieux articuler les actions de formations continues, parfois ponctuelles, à des dispositifs d'accompagnement à la fois individualisés et en réseau, inscrits dans la durée**. Cela suppose une collaboration entre les divers opérateurs engagés dans la formation et/ou l'accompagnement ainsi qu'une articulation de leurs actions. Cela suppose aussi le développement de compétences pour les responsables, capables d'effectuer des analyses de besoin et des plans de formation.
7. Pour permettre la **reconnaissance des acquis d'apprentissage non formels et informels**, des actions pourraient être engagées avec le consortium de validation des compétences. Il est toutefois nécessaire, au préalable, de s'assurer de l'adéquation des procédures mises en place en fonction des caractéristiques des métiers de l'enfance fondées sur le relationnel et la réflexivité, pas seulement sur le technique. Nous pourrions pour cela prendre appui sur des expériences éprouvées dans d'autres pays.

CONCERNANT LES PERSPECTIVES D'AVENIR EN MATIÈRE DE FORMATION :

1. Des **référentiels métiers, de compétences et de formation** sont à créer ou à valider pour certaines fonctions. Ainsi, les fonctions d'accueillant(e)s d'enfants à domicile ou d'accueillant(e)s 3-12 ans pourraient faire l'objet d'un profil métier validé par les pouvoirs publics. Les fonctions de responsables dans l'accueil 0-3 ans et 3-12 ans nécessiteraient également un positionnement officiel. Sur base de ces référentiels métiers, un référentiel de compétence commun devrait être construit permettant d'harmoniser la vision de l'accueil. Il fonderait l'élaboration des référentiels de formation à venir avec un souci de cohérence sans le confondre avec une volonté de standardisation. Ces référentiels devraient prendre clairement en compte les orientations définies en Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Pour répondre aux nouvelles exigences du métier, **une formation de niveau supérieur, caractérisée par une articulation importante entre théorie et pratique**, devrait être créée, à l'instar des autres pays européens. Cette formation pourrait préparer aux fonctions d'accueil et d'encadrement dans l'ensemble des services, en permettant certaines spécialisations. Elle compléterait l'offre existante de formation en ouvrant d'autres perspectives au secteur de l'enfance et en l'intégrant davantage dans le système éducatif global. Ceci réduirait aussi les disparités observées avec le monde de l'enseignement.
3. Vu la reconnaissance de compétences communes aux fonctions d'accueil 0-12 ans (3-6/6-12) et l'importance de développer une approche globale et cohérente de l'accueil, il importerait de redéfinir un **référentiel métier, de compétence et de formation commun de niveau supérieur qui tient compte des spécificités de l'accueil de jeunes enfants en dehors de la famille et du temps scolaire**. La mise en place d'une telle formation devrait être précédée d'un temps d'analyse de différents scénarios et options possibles, en prenant en compte les expériences existantes sur la scène internationale.
4. La création d'une formation de niveau supérieur doit être pensée de manière à permettre son **accès aux professionnel(le)s des autres niveaux de formation** et d'encourager ainsi les **possibilités de mobilité verticale**.
5. Dans la continuité de cette recherche, il s'agit de poursuivre **les démarches alliant recherche, consultation d'experts et concertation intersectorielle sur les enjeux de formation inscrits dans un système compétent**. De nombreux objets d'étude mériteraient également d'être approfondis. Citons la problématique des responsables de projets dans l'ATL dont l'identification pose question ; celle du co-accueil qui pose problème sur le terrain tant dans sa mise en œuvre que son encadrement. Relevons aussi les manières de comprendre et d'exercer l'accompagnement professionnel en complément des logiques d'enseignement et de formation. Enfin, de manière proactive, une recherche-action pourrait étudier différents scénarios pour la création d'une formation de niveau supérieur.

Nous recommandons que l'ensemble de ces mesures et des actions qui s'en suivent fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation de leurs effets avec l'ensemble des acteurs concernés.

BIBLIOGRAPHIE

- Bennett, J. (2010). Nouvelles perspectives des études internationales sur la petite enfance, Qualité, équité et diversité, *revue internationale d'éducation*, 53, 31-87.
- Bosse Platière, S. Dethier, A., Fleury, C., Loutre-Du Pasquier, N. (2011). *Accueillir le jeune enfant : un cadre de référence pour les professionnels*. Toulouse: Erès.
- Cameron, C., Moss, P. (2007). *Care work in Europe. Current understandings and future directions*. London-Oxford: Routledge.
- ChildONEurope (2010). Early Childhood Education and care in the European Union Countries. Proceedings of the ChildONEurope Seminar and integrated review. Florence (téléchargeable sur le site : www.childoneurope.org).
- Crahay, M. (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil de jeunes enfants en Europe, synthèse et conclusion*, (129-144). Bruxelles: Eurydice.
- De Backer, B. (2004). *La formation des accueillantes des milieux d'accueil par le biais du tutorat, étude qualitative*, Rapport de recherche pour la Fédération des institutions médico-sociales (FIMS asbl), avec le soutien de la Communauté française.
- EACEA (Agence exécutive Éducation audiovisuel et culture) (2009). *Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil de jeunes enfants en Europe*. Bruxelles : Eurydice (téléchargeable sur le site : <http://eaca.ec.europa.eu/>).
- Enfants d'Europe (2008), *Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance*.
- Oberhuemer, P., Scheyer, I. (2008). Quel professionnel ?, *Enfants d'Europe*, 15, 7-11.
- Oberhuemer, P., Schreyer, I., Neuman, M.J. (2010). *Professionals in early childhood education and care systems. European profiles and perspectives*. Opladden & Farmington Hills MI: Barbara Budrich Publishers.
- Peeters, J. (2008). *The construction of a new profession, A European perspective on professionalism in Early childhood Education and Care*, Amsterdam : SWP Publishers.
- Peeters, J. (2008). Professionnels de la petite enfance, éditorial, *Enfants d'Europe*, 15, 2-4.
- Peeters, J. (2010). Le professionnalisme dans les services aux jeunes enfants en Europe, *Le Furet*, 61, 18-20.
- Peeters, J., Lund, S.G. (2011). Favoriser la capacité d'agir des enfants, des parents et des professionnels : les compétences en question, *Enfants d'Europe*, 21.
- Penn, H. (2009). Early Childhood Education and Care. Key lessons from research for Policy makers. Brussels : NESSE.
- Pirard, F. (2011b). From the curriculum framework to its dissemination: the accompaniment of educational practices in care facilities for children under three years. *European Early Childhood Education Research Journal*, 9 (2), 253-266.
- Pirard, F., Barbier, J.M. (forthcoming). Accompaniment and quality of childcare services: the emergence of a culture of professionalization, *Early Years*.
- Promemploi (2008). *La validation des acquis de l'expérience dans le champ de l'accueil à caractère familial*. Actes du séminaire des 23 et 24 novembre 2006 avec le soutien du programme d'initiative communautaire Equal II 'Improving Childcare ». Arlon : Promemploi.
- Promemploi (2008). *La validation des acquis de l'expérience dans le champ de l'accueil à caractère familial*. Actes du séminaire des 14 et 15 février 2008 avec le soutien du programme d'initiative communautaire Equal II 'Improving Childcare ». Arlon : Promemploi.

- Promemploi (à paraître). *La valorisation des compétences dans le champ de l'accueil à caractère familial*. Actes du séminaire des 10 et 11 juin 2011. Arlon : Promemploi.
- OCDE (2001). *Petite enfance, grands défis : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.
- OCDE (2007). *Petite enfance, grands défis (II) : éducation et structure d'accueil*, Paris : OCDE.
- OECD (2012). *Starting String III. A quality toolbox for early childhood education and care*, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264123564-en>.
- Réseau européen des Modes de Garde d'Enfants (2001). *Qualité des services pour les jeunes enfants, Réseau européen des Modes de Garde d'Enfants*. Bruxelles : Commission des Communautés Européennes.
- Réseau européen des Modes de Garde d'Enfants (2006). *Cibler la qualité dans les services d'accueil pour jeunes enfants*, Réseau européen des Modes de Garde d'Enfants et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales des hommes et des femmes. Bruxelles : Commission des Communautés Européennes.
- UNICEF (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant » : tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, bilan 8, p23-27 (téléchargeable sur le site : <http://www.unicef-irc.org/>).
- Urban, M., Vandebroek, M., Peeters, J., Lazzari, A., and Van Laere, K. (2011). *CoRe Competence requirements in Early Childhood Education and Care*. Report for European Commission, DG Education and Culture.
- Vandebroek, M., Pirard, F., Peeters, J. (2009). New developments in Belgian Child Care Policy and Practice, *European Early Childhood Education Research Journal*, 17 : 3, 408-416.



L'ONE EN MOUVEMENT

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est, on le sait, l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tout ce qui concerne l'enfance, les politiques de l'enfance, la protection de la mère et de l'enfant, l'accompagnement médico-social de la [future] mère et de l'enfant, l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et le soutien à la parentalité.

A ce titre, les décisions que prend le Conseil d'Administration de l'ONE lors de ses réunions mensuelles ont un impact direct sur le quotidien des parents et de leurs enfants, sur le travail de ses propres agents mais également sur l'ensemble des structures qu'il a pour mission d'accompagner et de s'assurer du bon fonctionnement.

Il va de soi que ces décisions ne visent qu'un seul but : améliorer toujours davantage la

qualité des services rendus aux familles et répondre aux besoins nouveaux d'une société en mutation constante.

Trop souvent, néanmoins, les décisions du Conseil d'Administration de l'ONE restent peu connues du grand public, même si celui-ci en ressent les effets à terme dans sa vie familiale.

C'est pourquoi nous pensons utile de vous faire part régulièrement des initiatives les plus marquantes prises chaque mois par l'ONE, tout en nous tenant à votre disposition pour aller plus loin dans le dossier et de vous fournir tous les détails qui pourraient vous intéresser.

Depuis toujours et plus que jamais, l'ONE bouge, avance, progresse, rénove, innove, au bénéfice de tous les enfants et de leur famille... et il faut que cela se sache !

FORMATIONS INITIALES DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE (0-12 ANS) : POUR UNE MEILLEURE ADÉQUATION AVEC LA RÉALITÉ DU MÉTIER !

L'Office de la Naissance et de l'Enfance a pris connaissance de la volonté du Ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, de revaloriser la formation initiale des instituteurs maternels, primaires et des régents et donc de mieux les outiller face aux exigences d'un métier en mutation. Indépendamment des questions budgétaires et techniques qui ne sont pas de sa responsabilité, l'ONE se rallie bien évidemment à l'objectif de l'amélioration du niveau de formation de ces professionnels. Dans la foulée, il complète cette proposition par une

série de recommandations concernant la formation des professionnels de l'accueil de la petite enfance. A cette occasion, l'ONE rappelle qu'en matière d'éducation et de développement de l'enfant, les deux premières années de vie sont capitales !

L'Office estime donc qu'il est nécessaire d'envisager de relever le niveau de la formation initiale de l'ensemble des professionnels de l'enfance, si l'on ne veut pas renforcer le fossé entre la formation des enseignants et celle des professionnels de l'accueil de jeunes enfants.

L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS : UN VÉRITABLE MÉTIER

A l'heure où l'Office constate, grâce à sa Banque de Données Médico-Sociales, que les inégalités sociales en matière de santé ne font que s'accroître dans la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait dommage de ne pas porter la même attention à la formation des professionnels qui encadrent les tout-petits au sein des milieux d'accueil. Or, ces professionnels exercent aussi un véritable métier. Et depuis de nombreuses années, leur formation initiale relève, pour la grande majorité, de l'enseignement secondaire de niveau professionnel.

Une recherche récente, initiée par l'ONE et menée en collaboration avec l'ULg [EPEF, Education Petite Enfance et Formation]

sous la direction du Professeur Florence Pirard, pointe l'absolue nécessité de veiller à une meilleure adéquation entre la formation initiale de ces professionnels de la petite enfance et les exigences d'un métier de plus en plus complexe et aux multiples facettes. Celui-ci allie le travail avec les enfants et les familles, la dynamique d'équipe mais aussi l'encadrement des stagiaires et le travail en réseau communautaire. Ces tâches nécessitent des connaissances et des compétences variées pour travailler en cohérence avec les orientations définies en Fédération Wallonie Bruxelles et intégrer les divers enjeux d'inclusion, notamment sociale, et liés à la diversité.

LES RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations ont été formulées dans le cadre de cette recherche, qui, selon l'ONE, devrait se poursuivre encore durant deux ans et qui s'inscrit dans l'article 114 de son Contrat de gestion. Parmi ces propositions, citons, entre autres, l'élaboration de « référentiels métiers et de compétences » pour accueillir, encadrer des enfants et diriger des équipes de professionnels. Il est également recommandé de revaloriser la formation de puéricultrice d'envisager les scénarii possibles pour la création d'une

formation de niveau supérieur relative aux métiers de l'enfance. Cette réflexion prendrait appui sur les expériences internationales en la matière.

L'ONE sollicitera donc très prochainement les autorités compétentes en matière de formation initiale des professionnels de l'enfance afin de proposer un calendrier d'actions pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de la recherche.



Caty GUILLAUME
Responsable du Service Communication externe
GSM: 0486 50 51 53
caty.guillaume@one.be

FORMATIONS INITIALES DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE (0-12 ANS)

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE

D/2013/74.80/??



L'ONE s'engage pour une meilleure adéquation avec les réalités du métier et les exigences de qualité

ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

ONE.be


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES


Loterie Nationale

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et de la Loterie Nationale